

le point.

DÉCEMBRE 2018



322

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

Édito 3 | **Élections fédérales 2019** 4-5

Réforme de la fiscalité neuchâteloise 6 | **Budget de l'État** 7

Intégration 8-9 | **Plume libre** 10 | **Initiative 99%** 11 | **Agenda** 12

**« la gauche ne peut
exister sans utopies,
sans établir
des objectifs qui,
s'ils sont impossibles
à atteindre dans
le moment présent,
donnent leur sens
aux transformations
actuelles »**

**Leszek Kolakowski
(1927-2009)**

Initiative

**« Pour une école équitable
et efficiente » ?**

Le PSN rejoint les constats et les préoccupations des initiants. Il n'est toutefois pas pleinement convaincu par les solutions proposées, notamment par la cantonalisation pure et simple de l'école. Le PSN apporte néanmoins son soutien aux initiants afin que la thématique puisse être reprise par les autorités cantonales en vue d'apporter des solutions concrètes.



L'initiative peut être
consultée sur
www.ecole-equitable.ch

*Le Parti socialiste
neuchâtelois (PSN)
s'engage dans
les débats importants
et aide à trouver
des solutions innovantes,
sociales et respec-
tueuses de l'être humain
et de l'environnement.
Il apporte de nouvelles
idées et participe
à construire l'avenir.*

Impressum

Responsable
Yann Hulmann

Graphisme
Nathan Jucker
Gina Morelli

Relecture
Johanne Lebel Calame

Impression
H. Messeiller SA
Neuchâtel

Parution
6 fois par an

Abonnement annuel
30 francs

*Abonnement
de soutien*
50 francs

CCP 20-3004-7

PSN
*Parti socialiste
neuchâtelois*
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

Téléphone
032 721 11 80

Courriel
secretariat@psn.ch

Internet
www.psn.ch

Le pouvoir...

pour agir dans l'intérêt public



Florence Nater
présidente du
Parti socialiste neuchâtelois

Les récentes affaires qui impliquent plusieurs élus romands doivent nous interpeller. Elles jettent le discrédit sur les institutions et sur la « classe politique » dans son ensemble. Les premiers à en faire les frais sont nos militant-e-s, la base de notre parti. Toutes celles et tous ceux qui consacrent une partie de leur temps libre à la cause publique. Des militant-e-s qui voient leur engagement terni par les comportements de quelques-uns. Sans négliger l'ombre du doute qui plane insidieusement et entache l'action de tous les élu-e-s.

Si les actes les plus gravement répréhensibles sont le fait d'élus de droite et que notre canton est relativement épargné, il est de notre responsabilité de veiller à ce que la légitimité de notre engagement de parti, plus encore celui de notre base, ne puisse pas être mise en doute.

À cet égard, le Parti socialiste neuchâtelois peut se réjouir de disposer, depuis longtemps déjà, de règles qui encadrent les processus électoraux. Des règles qui, en particulier, interdisent les campagnes personnelles et le financement par des entreprises. L'adoption de nos nouveaux statuts en mai dernier nous a conduits à affiner et préciser ces dispositions dans des règlements ad hoc. Y compris par l'élaboration d'une charte que chaque futur-e candidat-e aux élections fédérales et cantonales devra signer et respecter. Une charte que nous invitons nos sections locales à reprendre et appliquer pour les prochaines échéances électorales. Ce cadre clair et précis ne saurait toutefois prévenir toute faille et empêcher tout abus. Mais il exprime explicitement comment le PSN assume les responsabilités qui sont les siennes.

Au-delà du cadre que chaque parti se devrait de poser, les affaires de ces derniers mois interrogent plus globalement le rapport que chaque élu-e entretient avec le pouvoir.

Commençons par reconnaître que l'engagement politique n'a rien d'un acte purement altruiste. Oui, être élu au sein d'une autorité, de surcroît dans les plus hautes strates de l'organisation politique, peut nourrir l'estime de soi, la reconnaissance, mais aussi la fierté, quand ce n'est pas l'orgueil. L'exercice politique au quotidien n'a rien d'un long fleuve tranquille; il cultive son lot d'ingratitude. Mais il permet aussi de vivre des moments grisants, ceux où nos egos se voient flattés. Et c'est peut-être là que se trouve le plus grand écueil... le risque de confondre le pouvoir d'agir, cœur même de l'engagement politique – au sens de « la possibilité et la capacité » –, avec l'exercice du pouvoir au sens du « droit de faire quelque chose ». Un danger bien réel, dont chacun doit avoir conscience et qui ne saurait être banalisé. À l'heure où nous ouvrons un nouveau cycle d'échéances électorales, il est bon de s'en souvenir. L'occasion aussi, pourquoi pas, d'ajouter une réflexion éthique à l'action politique.

« Il est inimaginable que la moitié de la population ne soit pas représentée au Parlement fédéral. »

Nos objectifs stratégiques sont clairs

Renforcer la position du PSN
et donc du PS suisse.

Faire élire une socialiste
au moins au Parlement.

Maintenir au moins les trois sièges
de la gauche neuchâteloise.

Ceci en concordance avec nos valeurs, celles que nous défendons de longue date au quotidien, celles d'un parti qui a toutes les clefs en main pour mener à bien ces objectifs dans le but d'assurer une représentativité de l'ensemble de la population, de toutes les Neuchâteloises et de tous les Neuchâtelois, pour concrétiser nos idées et nos engagements envers cette même population.

Nos objectifs se déclinent en deux axes : une stratégie d'apparement et une stratégie de listes.

Le PSN s'engagera en faveur d'un apparement généralisé à gauche pour le Conseil national et d'un sous-apparement de la liste des Jeunes Socialistes neuchâtelois à la liste PSN. Seule une gauche unie peut bousculer l'ordre établi. Ne nous trompons pas de cible, sachons tirer profit de nos différences !

La stratégie de listes s'inscrit dans la continuité de ce que le PSN défend depuis des années, une volonté clairement confirmée dans nos nouveaux statuts, celle de réaliser l'égalité dans les faits et non simplement sur le papier. Nous luttons au quotidien pour l'égalité salariale, l'égalité des chances, des genres et l'égalité politique, il est donc inimaginable que la moitié de la population neuchâteloise ne soit pas représentée aux Chambres fédérales pour quatre années encore. Le PSN fait donc de l'égalité un objectif politique et se donne les moyens de ses ambitions en proposant :

- Une liste à deux femmes au Conseil des États. Une femme au moins doit représenter le PSN à Berne. Le PSN ne peut plus se satisfaire du seul souhait de voir une femme élue. La solution d'une liste femmes au Conseil des États apparaît comme l'option la plus crédible pour parvenir à cet objectif ;



Photos : Nathan Jucker



- 50 % au moins de femmes sur l'ensemble des listes PSN. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la volonté déjà affichée en 2015, celle d'un parti qui assume ses responsabilités face à l'ensemble de la population ;

- Le non-cumul des candidatures. Les candidat-e-s sont appelé-e-s à choisir une des deux listes. Le PSN souhaite favoriser la relève, un « doublement » des candidatures irait à fin contraire en limitant le développement de cette relève.

Nous avons voulu une stratégie claire avec la volonté de favoriser l'accès des femmes aux Chambres.

C'est plus qu'une intention, c'est la présentation par le PSN d'une volonté qu'il assume. C'est un objectif politique ambitieux.

La stratégie présentée par le Comité de campagne a été adoptée à l'unanimité par le Congrès le 24 novembre 2018.



Annie Clerc-Birambeau
présidente du Comité de campagne

#EF19 - Désignation

des candidat-e-s PSN

Les candidat-e-s à la candidature ont jusqu'au 7 janvier 2019 à midi pour déposer leur dossier de candidature complet auprès du secrétariat cantonal. Toutes les informations sont disponibles sur www.psn.ch ou sur demande auprès du secrétariat cantonal. Une fois les candidatures validées par la commission électorale, la campagne dite interne sera ouverte et courra jusqu'au 9 mars, date à laquelle le Congrès désignera les candidat-e-s PSN.

Afin de permettre aux candidat-e-s et aux membres du parti d'échanger en vue du Congrès de désignation du 9 mars 2019, deux assemblées seront organisées. Ces rencontres seront aussi une vitrine des engagements du PS pour la campagne. La première assemblée se tiendra le 30 janvier à La Chaux-de-Fonds (19 h 15, Brasserie de la Fontaine) et la seconde à Neuchâtel, le 20 février (19 h 15, lieu à déterminer). Toutes et tous les membres du PSN y sont convié-e-s.



La concurrence ne paie pas

L'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. La répartition du revenu et de la fortune au sein de la population reste encore et toujours scandaleusement inégale.

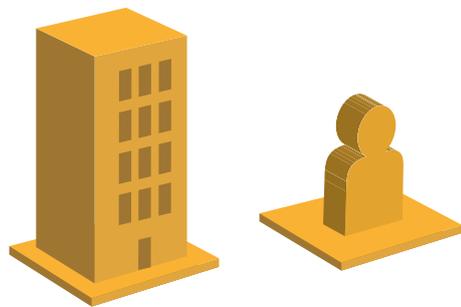
Et alors que des organisations telles que l'OCDE tentent de limiter la concurrence fiscale entre États et poussent la Suisse à abandonner ses statuts spéciaux d'imposition des entreprises, les cantons continuent à se livrer une concurrence qui nuit à toute forme de solidarité. Dans ce contexte, les objectifs du Parti socialiste neuchâtelois pour davantage de justice sociale sont plus que jamais d'actualité. À commencer par davantage de justice fiscale, soit une fiscalité plus simple, plus transparente et plus juste, mise au service d'une redistribution équitable des richesses. Des objectifs qui résonnent avec force à l'heure où le Parlement fédéral a adopté la réforme de la fiscalité RFFA (Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS) et que le Conseil d'État neuchâtelois livre son rapport sur la fiscalité dans notre canton. Deux occasions de réaffirmer et défendre la politique redistributive et solidaire pour laquelle le parti socialiste s'engage. Ainsi, voici le canton contraint, par un contexte international en mutation d'une part et un contexte national s'accommodant de la concurrence intercantonale d'autre part, à procéder à une révision de la fiscalité des personnes morales. Sous peine de subir de très lourdes pertes – fiscales, mais aussi d'emplois – s'il n'agit pas. Le constat est sans appel et la responsabilité considérable. Plus encore pour nous, socialistes. C'est pourquoi la réforme annoncée ne peut se faire qu'à la condition que les principes fondamentaux que défend le PSN soient garantis :

Une réforme au bilan neutre pour le fonctionnement de l'État et des communes

Pour que la réforme globale soit acceptable, l'ensemble des volets doit présenter un bilan neutre pour le budget de fonctionnement de l'État et des communes. Les déséquilibres entre les communes introduits par la réforme doivent être corrigés par la péréquation financière intercommunale. Les baisses fiscales et mesures envisagées ne doivent pas diminuer les moyens à disposition de l'État et des communes. Il est exclu que l'État et les communes affaiblissent encore leur capacité à soutenir les plus fragilisés.

Une réforme qui ne doit en aucun cas alimenter la sous-enchère fiscale

Le PSN ne s'opposera pas à une adaptation de la fiscalité des personnes morales qui évite la perte de substance imposable et d'emplois provenant de sociétés multinationales, à la condition que Neuchâtel ne relance pas une dynamique de sous-enchère fiscale. Les modalités d'imposition visées doivent être comparables à ce que les cantons voisins prévoient d'instaurer, mais ne doivent d'aucune façon être les plus favorables de toutes. Le PSN poursuivra pour sa part son engagement sur le plan suisse pour lutter contre l'affaiblissement de l'État.



Une réforme qui doit profiter aux personnes physiques aux revenus modestes

Le PSN soutient et salue la révision de la courbe du barème pour la fiscalité des personnes physiques, en particulier pour les ménages les plus modestes. Il adhère à la proposition de rehausser le seuil inférieur de taxation, la proposition du Conseil d'État constituant un minimum. En revanche, le PSN s'oppose fermement à toute réduction supplémentaire de l'imposition des catégories de revenus les plus hautes. La population aspire à la stabilité, à la sécurité et à la visibilité, le PSN, par son action politique, travaille à répondre à ces justes demandes.

Un budget qui permet d'envisager les grands défis du canton

Mi-figue, mi-raisin. C'est ainsi que le groupe socialiste a analysé le budget de l'État de Neuchâtel, dans sa version initiale. D'un côté, l'on peut se réjouir de voir la situation générale des finances du canton s'améliorer, que le gouvernement ne propose pas de nouvelles mesures extraordinaires d'économie et que le processus de redressement des finances produit ses premiers résultats. En politique, où l'on est prompt à pointer du doigt ce qui ne convient pas, il faut aussi savoir reconnaître quand les efforts consentis et les douloureuses mesures décidées tendent vers l'objectif annoncé.

Mais, d'un autre côté, le groupe socialiste s'est retrouvé face à plusieurs obstacles quasi insurmontables. En premier lieu, la diminution des subsides LAMal, additionnée à un changement profond du système, allait trop loin. Certes, la fin des effets de seuil doit être saluée – il s'agit d'une revendication socialiste depuis des décennies – mais la perte brutale de subsides pour des milliers de Neuchâteloises et Neuchâtelois de condition modeste demeure inacceptable. L'amendement socialiste accepté par la commission des finances puis par le plénum permettra d'adoucir la baisse pour ces personnes, sans remettre en cause le mécanisme. Si la réduction des subsides demeure difficile à avaler, tant l'explosion des primes LAMal est insupportable – surtout quand on voit l'opacité du système et les avantages délirants des conseils d'administration et directions des caisses maladie –, le supplément permet d'obtenir de façon pérenne des montants tout sauf symboliques pour les familles de condition modeste. Insuffisant, mais réel, en attendant de pouvoir faire mieux.

Ensuite, la coupe prévue pour «l'argent de poche» des personnes en EMS est indécente. Déjà diminuée à deux reprises, l'allocation aujourd'hui proposée est insuffisante pour beaucoup de pensionnaires

aux moyens limités. À nouveau, c'est sans enthousiasme – c'est un euphémisme – que nous avons été soulagés de voir le Grand Conseil accepter un amendement du groupe socialiste, repris par la commission. L'effort est diminué de plus de moitié et réparti sur les personnes en institution qui, loin d'être bien loties, l'étaient mieux que les personnes en EMS. Néanmoins, il convient d'affirmer ici que nous ne tolérerons plus aucune coupe dans ce domaine.

Pour les deux domaines – subsides LAMal et «argent de poche» –, il nous apparaît que la situation actuelle n'est pas admissible. En effet, le Conseil d'État étant seul compétent pour fixer les montants, il les utilise comme variables d'ajustement budgétaire puisqu'il s'agit de chiffres de grande ampleur et qui ne font pas l'objet d'une base légale formelle. Compte tenu des conséquences sociales graves que ces mesures impliquent pour des milliers de Neuchâteloises et de Neuchâtelois, notre groupe s'engage à tenter d'obtenir une loi pour chacun des domaines, qui prévoit au minimum les principes sur lesquels les subventions sont fixées.



Évidemment, nos collègues de droite ont aussi demandé des compensations, dans les biens, services et marchandises (BSM), dans la mise en place d'un écart statistique plus important, en prenant un risque politique s'agissant de la fréquentation de la Maison de vie à Couvet et enfin, par une motion demandant l'amortissement du découvert. Sur ces quatre points, nous ne sommes évidemment pas enthousiastes, mais il nous semble que dans la pesée que nous sommes amenés à faire, ils sont moins défavorables que l'absence de budget et la mise en place d'une crise politique grave alors que nous sommes à la veille de traiter des dossiers fondamentaux pour l'avenir de notre collectivité: impôts, aménagement du territoire, hôpitaux et péréquation, pour n'en citer que les plus délicats.

Au final, le Grand Conseil a validé à une large majorité le compromis de la commission permettant au canton d'entrer d'un bon pied en 2019.



Baptiste Hurni
président du groupe socialiste

Neuchâtel, cité interculturelle

Face à la montée de la xénophobie, de l'intolérance et du racisme qui gagnent du terrain dans de nombreux endroits du monde, y compris non loin d'ici, la Ville de Neuchâtel prend le contre-pied de ces tendances. Elle se distingue par ses valeurs d'ouverture à l'autre et son engagement résolu en faveur de l'intégration interculturelle et contre le racisme. Une action partagée avec de nombreux groupements et acteurs de la société civile et remarquée dans l'actualité récente.

Le 24 septembre, par 29 oui, 5 non et 4 abstentions, le Conseil général de Neuchâtel a pris acte du rapport sur la politique d'intégration interculturelle de la Ville. On entend par là une perspective qui implique respect et compréhension mutuelle, ouverture et capacité d'adaptation réciproque au sein de notre société, aujourd'hui largement diversifiée. Le but de cette politique est de promouvoir l'égalité de dignité, la non-discrimination et le bien-être de toute personne vivant dans la commune, en se fondant sur les principes de liberté, de responsabilité citoyenne et de solidarité.

Les villes sont particulièrement bien placées pour diffuser ces valeurs puisque de nombreuses prestations publiques touchent directement leurs habitants, établis ou nouveaux venus: aménagements urbains et logement, accueil extrafamilial et éducation, culture et sport, mobilité et sécurité de proximité en particulier. En tant que cité urbaine à dimension humaine, Neuchâtel mise en particulier sur l'accueil des nouveaux arrivants et la participation citoyenne, l'intégration socioprofessionnelle et la promotion de la diversité et de l'ouverture au monde. À titre d'exemple, la Ville vient de remettre son prix annuel de la Citoyenneté 2018 à un projet intergénérationnel de l'association Recif, qui depuis plusieurs années propose des rencontres régulières entre femmes migrantes et résidents de homes, fondant des liens nouveaux et souvent indéfectibles entre deux publics dont les chemins n'étaient a priori pas destinés à se croiser.

Plus récemment encore, le 6 décembre, une personnalité d'exception vivant à Neuchâtel et une institution soutenue par la Ville ont reçu conjointement le prix

interculturel cantonal «Salut l'étranger» pour son édition 2018: la pianiste sud-coréenne Hyun-Jung Lim et le Jardin botanique. La première est connue à la fois pour ses magnifiques talents d'artiste – notamment son interprétation unique de l'ensemble des sonates de Beethoven – et pour son engagement généreux en d'innombrables circonstances à Neuchâtel. Quant au Jardin botanique, il s'est transformé cette année, à l'occasion de ses 20 ans, en un carrefour des langues et des cultures, avec une foisonnante exposition citoyenne intitulée *Objets de cultures. Voyage des plantes – voyage des hommes*.

Dès 2021, la nouvelle ville de Neuchâtel, issue de la fusion avec Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin, avec ses 45 000 habitants, amplifiera encore ce rôle de cité interculturelle. Dans ce sens, la mise sur pied d'assemblées citoyennes, prévue dans la convention de fusion, constituera un nouvel outil de démocratie de proximité participative ouvert à la diversité de la population, en partenariat avec la société civile.



Thomas Facchinetti
conseiller communal,
Ville de Neuchâtel



Intégration



Photos: Stefano Iori



CRITIQUE EN PAUSE

«**Bateau de migrants italiens arrivant à New York au XX^e siècle.**»
Vous avez peut-être déjà lu cette légende sur Facebook à côté d'une photo en noir et blanc d'un paquebot débordant d'une marée humaine. Cette image veut nous fournir une illustration pertinente des rhétoriques paradoxales de l'extrême-droite: Salvini abandonne des bateaux de migrant-e-s à la mer alors que les Italiens subissaient le même sort il y a quelques décennies.

Si le message de fond est louable et juste, son support est fallacieux. Une recherche sur Google Images nous apprend que ces jeunes hommes sont des soldats américains rentrant au pays après la victoire de 1945... Nietzsche écrirait à ce propos que «La manière la plus perfide de nuire à une cause est de la défendre intentionnellement avec des arguments incorrects»¹. Diffusées par les réseaux sociaux, de nombreuses «vérités alternatives» de ce genre font écho aux *alternative facts* de la conseillère de Trump. Que ce soit par la voie de la négation de faits scientifiquement prouvés ou celle de la remise en question généralisée des médias, les mensonges d'État et canulars ont toujours existé. Deux éléments les rendent toutefois particulièrement inquiétants aujourd'hui.

D'abord, un climat socio-politique de défiance qui permet à des dirigeants d'être élus démocratiquement sans même avoir besoin de camoufler leurs mensonges électoraux. Le *Washington Post* s'est par exemple attelé à répertorier scrupuleusement les affabulations du président américain sur un site mis à jour régulièrement²:

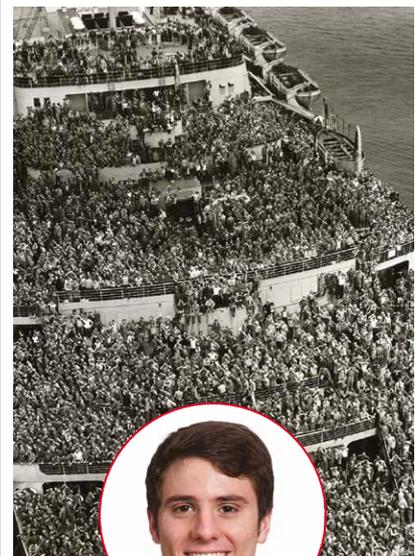
à fin octobre, il en avait déjà cumulé 6420! Ces tromperies, dans un pays riche et à la pointe scientifiquement, sont notamment causées par de profondes disparités sociales, de nature à remettre en question la légitimité de la «classe politique» et du quatrième pouvoir.

Le second élément, la numérisation, nous noie dans des réseaux informationnels qui grandissent de manière exponentielle. Plus le temps d'analyser l'information! Celle-ci défile sans fin devant nos yeux, prendre le temps de la digérer reviendrait à se priver d'une bouchée supplémentaire. Pseudo-médias, complotistes, sectes ou groupuscules fascistes instillent ainsi allégrement leurs idées dans la population.

À côté des annonces mensongères d'attentats ou de vagues migratoires postées par les sirènes de l'extrême-droite, la gauche doit également éviter ces écueils. Récentement partagé par des camarades, un article³ semble prouver, à partir d'une étude allemande, que les vaccins ont un effet néfaste sur la santé. Si l'étude⁴ en question est en effet une

analyse sérieuse, l'article de cette prétendue scientifique y pioche des données arbitrairement pour atteindre sa conclusion... contraire à celle⁵ de l'étude de base!

En dehors de l'instauration d'une loi anti-fake news à l'instar de la France, qui dépasse le cadre de mon article, notre responsabilité politique nous commande de prendre en compte les réalités scientifiques qui ne nous plaisent pas et de remettre en question les faits qui nous arrangent. Une voie parfois taboue⁶ mais nécessaire pour éviter le charlatanisme politique.



Romain Dubois
 vice-président du
 Parti socialiste neuchâtelois

¹ *Die fröhliche Wissenschaft*, traduction libre.

² bit.ly/322_washington.

³ bit.ly/322_vaccins.

⁴ bit.ly/etude_vaccins.

⁵ «The prevalence of allergic diseases and non-specific infections in children and adolescents was not found to depend on vaccination status.»

⁶ Par exemple déclarer, études à l'appui, que l'homéopathie n'a pas plus d'effet qu'un placebo.

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «ALLÉGER LES IMPÔTS SUR LES SALAIRES, IMPOSER ÉQUITABLEMENT LE CAPITAL»



Publiée dans la Feuille fédérale le 03 octobre 2017; Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 03 avril 2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 127a Imposition du revenu du capital et du revenu du travail

¹ Les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.

² Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital au sens de l'al. 1 sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale.

³ La loi règle les modalités.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:			Commune politique:		Contrôle (laisser en blanc)	NE m'envoyez PAS d'infos (accrocher)
N°	Nom prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Sibel Arslan**, Rebgasse 1, Postfach 225, 4005 Basel, **Julia Baumgartner**, Hübel 6, 4414 Füllinsdorf, **Samuel Bendahan**, Chemin de Montmeilan 10, 1005 Lausanne, **Kevin Buthey**, Rue de Lausanne 34, 1700 Fribourg, **Marina Carobbio Guscelli**, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino, **Martine Docourt**, Rue du Tertre 4, 2000 Neuchâtel, **Jonas Eggmann**, Breitestrasse 64, 4132 Muttenz, **Luzian Franzini**, Lerchenweg 6, 6343 Rotkreuz, **Tamara Funicello**, Bürglenstrasse 50, 3006 Bern, **Christian Gross**, Gerberacherweg 5, 8820 Wädenswil, **Nina Hüsler**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Barbara Keller**, Alleeweg 22, 3006 Bern, **Margret Kiener Nellen**, Dorfstrasse 32, 3065 Bolligen, **Lewin Lempert**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Christian Levrat**, Route des Colombettes 297, 1628 Vuadens, **Mattea Meyer**, Rosentalstrasse 24, 8400 Winterthur, **Pascal Pajic**, Pargherastrasse 7, 7000 Chur, **Mathias Reynard**, Rue de St-Germain 26, 1965 Savièse, **Laura Riget**, Via Urénn 14a, 6513 Monte Carasso, **Giona Rinaldi**, Bundesplatz 4a, 6003 Luzern, **Beat Ringger**, Eggenacherstrasse 24, 4663 Aarburg, **Pauline Schneider**, Côte 87, 2000 Neuchâtel, **Lorena Stocker**, Dorfstrasse 49, 6026 Rain, **Sabine Szabo**, Schwanden 55, 3054 Schüpfen, **Anna Vasiljevic**, Nydeggestalden 36, 3011 Bern, **Muriel Waeger**, Rue Pierre pertuis 16, 2710 Tavannes, **Cédric Wermuth**, Rotfarbstrasse 11, 4800 Zofingen

Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____ Date: _____

Signature manuscrite: _____ Fonction officielle: _____

Sceau:

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
- Je souhaite recevoir **le point.**

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

JAB
2000 Neuchâtel

LAPOSTE



le point.

PS



Agenda

7

janvier 2019
midi

Élections fédérales – EF19
*Fin du délai pour le dépôt
des candidatures PSN*

8

janvier 2019
19 h 30

**Séance de préparation
Grand Conseil**

10

janvier 2019
19 h 30

**Séance de préparation
Grand Conseil**

15

janvier 2019
19 h

**Commission
environnement**

17

janvier 2019
19 h 30

**Séance de préparation
Grand Conseil**

22-23

janvier 2019

**Grand Conseil
Château**

30

janvier 2019
19 h 15

**EF19 – Campagne interne
Assemblée # 1**
*Brasserie de la Fontaine,
La Chaux-de-Fonds*

20

février 2019
19 h 15

**EF19 – Campagne interne
Assemblée # 2**
*Lieu à déterminer
Neuchâtel*

9

mars 2019

Congrès PSN

▶ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch